RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de la souveraineté alimentaire

Arrêté du 0 2 MARS 2023

portant création et composition de la formation spécialisée du comité social d'administration spécial dénommé « comité social d'administration des services déconcentrés »

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 7 juin 2022 modifié portant institution et composition des comités sociaux d'administration relevant du ministre chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2022 portant création et composition du comité social d'administration dénommé « comité social d'administration des services déconcentrés » du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire ;

Vu l'arrêté du 28 décembre 2022 portant désignation des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants des personnels au sein de la formation spécialisée du comité social d'administration dénommé « comité social d'administration des services déconcentrés » du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire à l'issue des résultats des élections professionnelles 2022 ;

Vu le procès-verbal du bureau de vote électronique du comité social d'administration de la forêt et de l'agriculture du ministre chargé de l'agriculture du 8 décembre 2022 ;

Vu les désignations communiquées par les organisations syndicales,

Arrête :

Article 1er

Il est créé auprès du secrétaire général, une formation spécialisée du comité social d'administration dénommé « comité social d'administration des services déconcentrés » ayant compétence dans le cadre du titre III du décret du 20 novembre 2020 susvisé pour connaître de toutes les questions concernant tout ou partie des services des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, de la direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt d'Ile-de-France et des directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, à l'exception de celles relatives à l'enseignement agricole.

Article 2

La formation spécialisée est présidée par le président du comité social d'administration dénommé « comité social d'administration des services déconcentrés », ou son représentant.

Les représentants du personnel sont désignés comme suit (par ordre protocolaire) :

Nom de l'organisation syndicale	Membres titulaires	Membres suppléants
FO Agriculture	1. M. THIBAULT Sylvain - Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Centre Val de Loire	1. M. PERINA David, Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - DAAF Martinique
	2. M. AUDIBERT Marc - Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - DRAAF Provence Alpes Côte d'Azur	2. Mme STOECKLIN Sabine – Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Grand Est
	3. M. LE LOUARNE Yoann - Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Normandie	3. Mme SCHELL Amélie - Ingénieure de l'agriculture et de l'environnement - DRAAF Grand Est
	4. Mme BAHRI Hadda - Secrétaire administrative du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Auvergne Rhône Alpes	4. Mme GIOUANOLI Isabelle - Attachée d'administration de l'Etat - DRAAF Pays de la Loire
CFDT	5. M. VIGREUX Benoît - Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - DRAAF Grand Est	5. Mme FRICONNET Delphine - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Occitanie
	6. M. KOFFI Serge - Technicien supérieur du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF de Bourgogne Franche Comté	6. Mme GUEGUEN Bernadette - Secrétaire administrative du ministère chargé de l'agriculture - DRIAAF
L'Elan Commun : CGT SNETAP SNUITAM SUD	7. Mme LOILLIER-BAGUIGUI Yacina - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Occitanie	7. Mme CHAILLET Fabienne - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF de Bourgogne Franche Comté
	8. Mme VASSEUR Fabienne - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Grand Est	8. Mme VACHER Céline - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Bretagne
UNSA Fonction Publique	9. Mme PERIN Virginie - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Pays de la Loire	9. Mme CERISIER Emilie - Technicienne supérieure du ministère chargé de l'agriculture - DRAAF Pays de la Loire
Alliance du Trèfle	10. M. JACQUET François - Inspecteur de santé publique vétérinaire - DRIAAF	10. M. BORDES Jean-Philippe - Ingénieur de l'agriculture et de l'environnement - DRAAF Occitanie

Article 3

Le mandat des représentants des personnels, titulaires et suppléants, entre en vigueur à compter du 1er janvier 2023.

Article 4

Le présent arrêté sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire.

Fait le 02 MARS 2023 .

Pour le ministre et par délégation,

Le Secrétaire Général (p.i.)

Philippe MÉRILLON